



MorVent en Colère

Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)
SIRET : 832 881 361 00014
Mairie
58230 SAINT-AGNAN

morventencolere.org
morventencolere@gmail.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale 25 Juillet 2020 – Saint Agnan

Ordre du Jour

- Renouvellement des Administrateurs et du Bureau
- Rapport Moral
- Comptes annuels et budget prévisionnel
- Actualités de l'association

Après une brève introduction pour rappeler que cette AG a été organisée après accord des autorités compétentes et déclaration ayant été faite préalablement à la Préfecture, dans le respect des exigences sanitaires, Christophe NORMIER aborde les divers points de l'ordre du jour.

Renouvellement des administrateurs

Les administrateurs sont nommés pour 3 ans et renouvelables par 1/3 chaque année.

Quatre administrateurs sont à renouveler cette année :

- Yvon CREOFF
- François FALCONNET
- Christophe NORMIER
- Guy SARRADO

Ils sont tous les 4 candidats à leur renouvellement.

Aucune autre candidature a été présentée, bien que le nombre de membre du CA puisse être plus important.

Décision 1 : les quatre administrateurs dont le mandat arrivait à échéance ont été renouvelés à l'unanimité

Renouvellement du bureau

Le bureau doit être désigné par les membres du CA. Avec l'accord des membres du CA présents le renouvellement du bureau a été réalisé lors de l'AG, à l'unanimité

Décision 2 : Les membres du bureau ont été renouvelés dans leurs fonctions :
Christophe NORMIER, Président
Yvon CREOFF, Trésorier
François FALCONNET, Secrétaire

Rapport Moral

Christophe NORMIER présente le rapport des activités de l'association pour l'année 2019 (voir présentation jointe)

Lors de la discussion il a été noté que l'étude biodiversité réalisée par une équipe de Morvent en Colère et des associations d'experts bénévole, sous la houlette de Sylvie GEORGES et Françoise TAVIN serait soumise à l'expertise d'un bureau d'études environnemental.

Le porté à connaissance a été rejeté « faute de preuve » par le Procureur de la République d'Auxerre, nous n'avons pas été auditionné lors de l'enquête. Avec notre avocat, Maître ECHEZAR, nous avons transmis le dossier au Procureur de la République de Paris.

Suite aux échanges le rapport moral a été soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Décision 3 : Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Comptes 2019

Les comptes de 2019 font apparaître un excédent d'environ 1600 €, après une provision pour honoraires à payer de 1 300 € ; ces honoraires devaient être payés en 2019, date à laquelle le dépôt du dossier par AboWind devait avoir lieu. Du fait du retard ce paiement est reporté.

Les cotisations ont mieux été payée que prévu.

Il est à noter que nous disposons encore d'un crédit d'environ 1200 € auprès de la SPPEF, pour financer des études ou actions juridiques

Après échange, les comptes 2019 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision 4 : Les comptes de 2019 sont approuvés à l'unanimité
--

Budget 2020

Le projet de budget 2020 est présenté (4 000 €, à l'équilibre). La plus grosse opération est le débat organisé à Saulieu le 29 février, qui fut un succès. La réalisation de cette action est restée dans le cadre budgétaire qui avait été prévu avec le CA, soit environ 1 600 €, incluant l'organisation du séminaire plus l'envoi du supplément de la revue Books.

Vu le retard du dossier les actions juridiques éventuelles n'auront pas lieu en 2020. Il est proposé de profiter de cette période « calme » pour poursuivre des études, notamment sur les risques incendie et pollution des eaux. De même le rapport biodiversité sera analysé par un cabinet spécialisé (voir ci-dessus).

Après échange, le projet de budget est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Décision 5 : Le projet de budget est approuvé à l'unanimité
--

Actualités

Le dépôt de dossier prend du retard et devrait avoir lieu cet automne, mais nous n'avons aucune information, même si le maire de Saint Léger Vauban a signé une convention avec la société AboWind pour l'usage des chemins, lors de la construction et ensuite pour les « contraintes » imposées par l'exploitation des éoliennes.

Christophe NORMIER présente le CÉRÉMÉ (Centre d'étude réalité écologique et mix énergétique) qui a été créé avec le soutien financier d'adhérents de MeC. La première action a été la publication d'une pleine page dans le Figaro, le Monde et le JDD daté du 25 juillet (cette page a été diffusée par mail aux adhérents).

Il est rappelé aussi qu'il conviendra d'être très présente et actif lors des prochaines élections départementales et régionales, pour sensibiliser et intervenir auprès des candidats.

Le SRADDET (Schéma régional qui définit les enjeux territoriaux, notamment en matière d'énergie), déclinaison de la Politique Pluriannuelle de l'Energie au niveau régional, vient d'être accepté. Comme cela a été fait en Aquitaine, une action auprès du Tribunal administratif devrait être engagée en Bourgogne Franche Comté.

Ensuite Jean-Marie ROUECHE présente l'analyse qu'il a effectuée pour préparer l'analyse du dossier lorsqu'il sera déposé en Préfecture. Il sera nécessaire de réunir toutes les bonnes volontés pour dépouiller ce dossier de 2 000 pages.

Il est fait appel à candidature pour représenter MeC (poste d'administrateur) auprès de l'ACBFC (Association des Collectifs Bourgogne France Comté qui regroupe les associations qui combattent les divers projets éoliens), sachant que Christophe NORMIER est administrateur de la FED et François FZALCONNÉT administrateur de Vent de Colère. Eric JAMET se propose, ce qui est accepté par les membres de l'Assemblée Générale.

Pour les autres points voir la présentation ci-jointe.

Christophe NORMIER clôture alors l'Assemblée générale et le pique nique au bord du lac peut se dérouler avec l'accompagnement musical de deux membres de MeC, Ralph PAIN et Bernard ROBBE.

Christophe NORMIER
Président

ANNEXE – LISTE DE PRESENCE

Liste des personnes présentes ou représentées

- Odile ARDIET
- Nadège ARDIET-ASSIER
- Annick AUBLET
- Daniel AUBLET
- Jean-Pierre BERTHIER
- Caroline BRESSION
- Alain BRESSION
- Sonia CAUTAIN - Secrétaire NAETM
- Sylvie CHEVILLOTTE
- Gérard CHEVILLOTTE
- Xavier CHEVILLOTTE
- Catherine COLAS
- Patrice COLAS
- Pierre COMET
- Claude COUFFIGNAL
- Christian CRAVERO
- Marie Jo CRAVERO
- Françoise CREOFF
- Yvon CREOFF
- Franck DAVID
- Baudoin DE BODINAT
- François FALCONNET
- Jacqueline FALCONNET
- Georges GADON
- Gisèle GALLEGO
- Alain GALLEGO
- Jean-Marc GALLEGO
- Sylvie GAUCHERY
- Sylvie GEORGE
- Valérie GILBERT
- Pascal GIRARDOT
- Albert GIRAUD
- Annie GIVAUDAN-TOURNUT
- Philippe GRIMBERT
- Muriel GRIMBERT
- Marc HALEVY
- Eric JAMET
- Trevor/Ann JEFCOATE
- Jean-Luc JEGOU
- Michèle KESSELER
- Philippe KESSELLER
- Jean-Claude LAMALLE
- Association LE BABOUECHOU
- Jérôme LEBLANC
- Jean-Marc LECOMTE
- Michel LEGOY
- Corinne LEPAGE

- Jean-Michel MORLAES
- Patricia MORLAES
- Annie MUCHER
- Martine MUCHER
- Marie Laure MUNSCH-PFAENDER née CHEVILLOTTE
- Claude et Mme NAULOT
- Christophe NORMIER
- Marie-Liesse NORMIER
- Paul NORMIER
- Paul OAKLEY
- Jacques et Madame OUVRARD
- Ralph PAIN
- Emilienne RIEM
- Jeannine RIGOLA
- Bernard ROBBE
- Michel et Chantal ROBIN
- Jean-Marie ROUECHE
- Helene ROUECHE
- Jean-Michel SENECHAL
- Marie-Yvonne SOUPAULT
- Bernard SUREAU
- Françoise TAVIN
- Jean-Pierre TAVIN
- Nathalie THOMAS
- Patrick TRUCHOT
- Lydia VINAND

Liste des personnes excusées

- Pascale COLOMB
- Joséphine de BODINAT
- Valérie LOISIER
- Iris NAKOV
- Famille OBRIOT
- Marie-Françoise et Catherine ROSTAIN